

# Informations utiles relatives au AG Safe+ à durée indéterminée

## Primes, prestations, coûts et fiscalité actuellement applicable



- **Prime minimale** : 10 €.
- **Coûts** : 1% de coûts d'entrée sur chaque prime versée.
- **Fiscalité** : 2% de taxe sur chaque prime versée, il n'y a pas d'avantage fiscal sur les primes versées.



- **Primes complémentaires minimales** : des primes complémentaires sont possibles dès 10 € par prime.
- **Rachat** : des rachats ponctuels ou planifiés (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels) sont possibles.
- **Coûts de rachats** : pour des rachats (partiels et périodiques) de maximum 50.000 € et d'un montant inférieur à 10% de la réserve brute du contrat au 31/12 de l'année précédente : pas de coûts de rachat et pas de correction financière  
Pour des rachats (partiels et périodiques) d'un montant supérieur à 50.000 € ou à 10% de la réserve brute du contrat au 31/12 de l'année précédente : 1% de coûts de rachat sur ce qui dépasse 50.000 € ou 10% de la réserve, et une correction financière possible.
- **Frais de gestion** : maximum 0,50% sur la réserve sur base annuelle, directement imputés au contrat.
- **Fiscalité** : 30% de précompte mobilier en cas de rachat uniquement durant les 8 premières années du contrat (précompte calculé sur base d'une capitalisation des intérêts à 4,75% par an).



- En cas de décès de l'assuré
- **Capital** : le capital-décès est versé au bénéficiaire en cas de décès.
  - **Coûts** : pas de coûts de sortie.
  - **Fiscalité** : pas de précompte mobilier, des droits de succession peuvent être dus.



Tous les coûts maximum ont été pris en compte dans les différentes sections du document d'informations clés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

## Clause bénéficiaire

Lors de la conclusion du contrat, un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de vie et en cas de décès doivent être désignés. Les bénéficiaires peuvent être modifiés en cours de contrat sous certaines conditions.

## Informations en matière de durabilité

### Risque de durabilité et principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (facteurs ESG) sont des données non financières qui jouent un rôle important dans la performance des investissements, à la fois en termes de rendement et de risque. Pour minimiser l'impact du risque de durabilité sur la performance de ses investissements et donc sur le rendement du produit, AG intègre les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement, notamment via l'utilisation de scores ESG et l'exclusion de certains secteurs controversés comme

- l'industrie de l'armement
- le tabac
- les jeux de hasard
- le charbon thermique
- l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels
- les dérivés sur les matières premières alimentaires
- les paradis fiscaux ainsi que les régimes ou les personnes considérés comme corrompus

Dans la gestion de ses investissements, AG prend en compte notamment les indicateurs d'incidence négative suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre des entreprises



- Empreinte carbone
- Intensité carbone
- Exposition aux combustibles fossiles
- Violation du Pacte mondial des Nations unies
- Exposition aux armes controversées

Une explication plus détaillée de notre approche d'investissement durable, ainsi qu'un reporting sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est disponible sur le site d'AG : [ag.be/investir/durabilite](https://ag.be/investir/durabilite).

### **Produit axé sur des caractéristiques écologiques et sociales (SFDR art.8)**

Le produit AG Safe+ à durée indéterminée a des caractéristiques environnementales et sociales qui permettent de contribuer à un impact positif sur l'environnement ou la société et de limiter les impacts négatifs sur l'environnement ou la société, grâce à une sélection appropriée d'investissements. Des informations sur ces caractéristiques écologiques et sociales sont disponibles en annexe.

